

Bulletin Communal d'Information

# Arcis le Ponsart



Janvier 2007

# L'Echo des Lavoirs

# La lettre du Maire

*Chers amis,*

*Cette année 2006 a été le témoin de deux événements marquants bien différents :*

- La hausse des coûts de gestion des ordures ménagères,*
- La réhabilitation progressive de notre patrimoine communal.*

*Vous avez pu remarquer sur vos relevés d'impôts locaux, une augmentation importante, dont la cause est la majoration des coûts de collecte et de traitement de nos ordures ménagères. En effet, le mode de traitement des déchets ménagers auquel nous ne pouvons échapper, entraîne un surcoût pour toutes les communes membres. Notre Communauté de Communes devra ainsi supporter une augmentation d'environ 40 %. A nous tous de limiter cette hausse inévitable des coûts en observant de près les recommandations des responsables du Tri.*

*En ce qui concerne la réhabilitation de notre patrimoine, les deux premières tranches de travaux de réfection du toit de notre église classée ont débuté et s'étaleront au cours de l'année 2007. Par ailleurs, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques au pourtour de l'église et la pose de lampadaires « à l'ancienne », va mettre en valeur cet endroit privilégié de notre Commune.*

*Enfin, je voudrais remercier particulièrement tous les habitants de la Commune qui participent activement, d'une façon ou d'une autre, à la vie de la Commune (réhabilitation des toits des lavoirs, fleurissement, rédaction de votre bulletin municipal, participation aux cadeaux des enfants ou des aînés, animation de manifestations officielles par l'association des cavaliers d'Arcis, décoration des sapins de Noël, animation d'ateliers artistiques pour les enfants, etc...).*

*J'espère que cette année il y aura de plus en plus de résidents qui s'impliqueront dans la vie de notre Commune.*

*A toutes et tous je souhaite une bonne année 2007*

*Bien Cordialement,*

Jean-Luc Dubois

# La Communauté de Communes

Les représentants de notre commune auprès de la Communauté de Communes sont au nombre de 6 (3 Titulaires **Mrs DUBOIS, COPET et LEMOINE** et 3 suppléants **Mme FREYSSE, Mrs POICHOTTE et THUBE**). Dans le cadre des compétences que la Communauté de Communes assure pour notre Commune, certaines sont d'une importance incontournable.

- **L'Assainissement**

Le bureau d'étude « Concept et Environnement » a effectué à Arcis-le-Ponsart une étude de zonage préalable qui est en cours d'évaluation par les responsables de l'Assainissement au sein de la Communauté de Communes. Les conclusions définitives ne seront présentées qu'après discussion entre les différentes parties.

- **Protection de l'Environnement**

Le coût du service des déchets ménagers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 a augmenté de façon très sensible. En effet, les ordures ménagères non triées ne sont plus enfouies mais incinérées comme le veut la législation. L'incinération est en effet le mode de valorisation le plus respectueux de l'Environnement et répond au renforcement des normes antipollution fixées au niveau européen.

Le SYVALOM (Syndicat Départemental de Valorisation des déchets de la Marne) a donc fait construire une unité de valorisation énergétique (usine d'incinération) sur le site de La Veuve près de Châlons-en-champagne. Ce nouveau mode de traitement auquel aucune des communes de la Marne ne peut échapper entraîne un surcoût pour toutes les collectivités de plus de 40 %.

Si l'on compare les dépenses et recettes liées au service de gestion des déchets ménagers (Collecte et Traitement des ordures ménagères et des recyclables en déchetteries) on observe qu'en 2005, le coût par an et par habitant était de 64 €. En 2006, il sera de 92 € par an et par habitant.

Certaines mesures peuvent limiter cette augmentation comme l'amélioration du tri, le dépôt des verres dans les bennes à verre, le refus des prospectus indésirables dans les boîtes aux lettres, etc...

- **Transports scolaires**

Suite à l'intervention de la Commune auprès du Syndicat des transports scolaires, le ramassage des élèves des écoles privées et publiques est effectué aux mêmes horaires, évitant ainsi de longues attentes pour certains enfants. Afin qu'en cas d'intempéries notoires (neige, verglas) les familles puissent être prévenues, deux responsables sont en charge des rapports avec le Syndicat des transports scolaires.

- Mme Isabelle LEMOINE pour les enfants de Maternelle et de Primaire.
- Mme Marie-Annick LEMOINE pour les enfants des Collèges.

Rappelons que le coût annuel des transports scolaires assurés par la Communauté de Communes s'élève en 2006 au total à 4 366,96 € HT par an.

- **Centre de Secours**

La Commune va financer sa quote-part pour la construction du Centre de Secours de Fismes à raison de 4.886,31 € annuels pendant 3 ans, en plus de notre cotisation annuelle (4619,30 € en 2006 et 4741,91 € en 2007).

# La vie de la Commune

## • Comptes Administratifs 2005

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Commune</b>	<b>Fonctionnement</b>	93 466 €	230 998 €	137 531 €
	<b>Investissement</b>	0 €	108 305 €	108 305 €
<b>Service des Eaux</b>	<b>Exploitation</b>	2 615 €	4 966 €	2 351 €
	<b>Investissement</b>	4 167 €	17 467 €	13 300 €
<b>C C A S</b>	<b>Fonctionnement</b>	420 €	668 €	247 €

Le Compte de gestion 2005 dressé par le Receveur Municipal est adopté sans observation ni réserve par le Conseil.

## • Budgets Primitifs 2006

Votés à l'unanimité, les budgets primitifs avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005 sont équilibrés en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Commune</b>	253 147 €	131 631 €
<b>Service des Eaux</b>	6 288 €	18 116 €
<b>C C A S</b>	947 €	0 €

## • Taux d'Imposition 2006

Le Conseil Municipal décide de maintenir cette année encore les taux des taxes communales fixés en 2005 (ces taux restent inchangés depuis 2003). Les différences que vous pouvez constater proviennent de l'augmentation de l'assiette de calcul. Aux taxes Communales s'ajoute les taxes de l'Intercommunalité, du Département et de la Région.

	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
<b>Commune</b>	7,70%	12,40%	6,10%	9,00%
<b>Inter Communalité</b>	8,62%	7,88%	8,50%	4,50%
<b>Département</b>	6,68%	7,40%	7,84%	4,59%
<b>Région</b>	-	3,26%	4,24%	2,23%
<b>Chambre d'Agriculture</b>	-	-	6,41%	-
<b>TOTAL en %</b>				
<b>TOTAL en €</b>				

- Répartition des Taux d'imposition par bénéficiaire

Au profit de	2004				2005				2006			
	TH	FB	FNB	TP	TH	FB	FNB	TP	TH	FB	FNB	TP
<b>Commune</b>	7,70	12,40	6,10	9,00	7,70	12,40	6,10	9,00	7,70	12,40	6,10	9,00
<b>Inter Communalité</b>	6,28	5,73	6,19	3,27	7,84	7,16	7,73	4,09	8,62	7,88	8,50	4,50
<b>Département</b>	6,10	6,48	7,16	4,02	6,68	7,40	7,84	4,59	6,68	7,40	7,84	4,59
<b>Région</b>	-	2,92	3,86	1,90	-	3,10	4,04	2,07	-	3,26	4,24	2,23
<b>Chambre d'Agriculture</b>	-	-	6,41	-	-	-	6,41	-	-	-	6,41	-

TH : Taxe Habitation

FNB : Foncier Non Bâti

FB : Foncier Bâti

TP : Taxe Professionnelle

- Comparaison des Taux d'imposition Communaux

Commune	2006				2005			
	TH	FB	FNB	TP	TH	FB	FNB	TP
<b>Arcis-le-ponsart</b>	7,70%	12,40%	6,10%	9,00%	7,70%	12,40%	6,10%	9,00%
<b>Courville</b>	16,18%	20,49%	19,40%	23,29%	13,92%	17,63%	18,36%	22,04%
<b>Crugny</b>	16,74%	19,49%	18,45%	20,25%	15,79%	18,38%	17,41%	20,25%
<b>Fismes</b>	18,32%	15,70%	17,33%	8,71%	18,32%	15,70%	17,33%	8,71%
<b>Jonchery</b>	11,83%	14,85%	13,63%	7,22%	11,33%	14,35%	16,63%	7,22%
<b>Mt s/Courville</b>	15,13%	14,12%	25,00%	25,04%	15,13%	14,12%	25,00%	25,04%
<b>Pévy</b>	n.c	n.c	n.c	n.c	14,34%	15,66%	16,54%	9,83%
<b>Saint Gilles</b>	15,49%	18,48%	21,37%	n.c	14,53%	17,33%	20,04%	10,47%
<b>Ventelay</b>	n.c	n.c	n.c	n.c	13,13%	15,33%	19,79%	14,32%
<b>MOYENNE</b>	14,48%	16,50%	17,33%	15,59%	13,80%	15,66%	17,47%	14,10%

TH : Taxe Habitation

FNB : Foncier Non Bâti

FB : Foncier Bâti

TP : Taxe Professionnelle





- **Route de Crugny**

L'enduisage de la route de Crugny sur une longueur de 550m a fait l'objet d'un appel d'offres. Suite aux réponses de plusieurs entreprises (SCREG, Routière MORIN, COLAS, GOREZ et EUROVIA) le marché est attribué à l'entreprise SCREG, la moins disante pour la somme de 8 432 € T.T.C. Les travaux seront financés par les fonds propres de la Commune et a obtenu une subvention auprès du Département pour un montant de 1 517,76 € TTC soit 18%. Les travaux ont été effectués au dernier trimestre 2006.

- **Rue de la Carcansole**

La pose de caniveaux du début de la rue en vue de collecter les eaux pluviales a fait l'objet d'un appel d'offres. Suite aux réponses de plusieurs entreprises (GOREZ, SCREG, COLAS, EUROVIA, Routière MORIN, BERTRAND et CHAMPAGNE MULTISOLS), le Conseil choisit l'entreprise GOREZ, la moins disante pour la somme de 9 435 € H.T. Le Conseil sollicite l'octroi d'une subvention. Les travaux ont été effectués au dernier trimestre 2006.

- **Abords de l'Eglise**

L'enfouissement des réseaux EDF autour de l'église se fera sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

La rénovation de l'éclairage public, suite à l'enfouissement du réseau EDF, sera pris en charge par la Commune pour une somme de 13 114,14 € TTC. Une subvention au titre de la DGE est sollicitée mais non acceptée.

Dans le même temps, sera effectué l'enfouissement du réseau France Telecom. L'entreprise DRTP a estimé le coût des travaux à 14 896,18 € H.T. supporté par la commune.

La commune a financé le coût de l'étude effectuée par France Telecom est de 5 840,75 € H.T. Le devis a été communiqué au SIEM pour étude. La demande de subvention au titre de la DGE a été refusée.

Les travaux d'aménagement de voirie au pourtour de l'église (caniveaux en pavés) seront effectués après les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et des lignes téléphoniques et sera effectué par la SCREG (l'entreprise la moins disante) pour la somme 10 064 € H.T.

- **Salle Polyvalente**

### Chauffage

Le chauffage de la salle polyvalente (actuellement au fuel) n'étant plus conforme aux normes de sécurité, la question du type d'énergie à été soulevée, électricité ou gaz. Après délibération et comparaison des coûts, le chauffage au gaz a été retenu. 5 devis ont été fournis avec différentes options. Compte tenu des options proposées dans chaque devis, le Conseil choisit l'entreprise LAUSSERAND (6 051 € TTC) pour réaliser les travaux. La fourniture de la cuve à gaz et son installation est attribuée à la société MILER GAZ BUTAGAZ. Le coût en sera couvert par des remises commerciales. Resterait à charge la consignation : 650 € TTC et le raccordement entre l'installation du chauffage et la citerne à gaz (868 € TTC). Les réservations pour un futur raccordement de la salle du Conseil sont incluses dans le devis.

### Sécurité Incendie

Concernant la sécurité Incendie, deux devis sont étudiés par le Conseil pour 3 extincteurs (2 à eau et 1 à poudre) et une alarme. L'installation sera faite par la société HAAS pour la somme de 557 € TTC.

- **Eglise**

**Electricité : Remise aux normes**

Les travaux concernant l'éclairage intérieur seront réalisés à l'issue des travaux de réfection de la toiture de l'église. Une subvention auprès du Département a été sollicitée.

**Réfection de la toiture**

La réfection de la toiture a donné lieu à un rapport détaillé de la D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui a contacté les entreprises compétentes pour la réalisation de la première tranche des travaux. Les devis retenus sont :

- pour la couverture, l'entreprise GOURDON pour la somme de 27 108,90 € H.T.
- pour la maçonnerie l'entreprise L.B.A pour la somme de 10 939,70 € H.T.

Afin de financer cette 1ere tranche de travaux, des subventions ont été demandées et acceptées à la D.R.A.C 15 219 € (40%), à la Région 6 849 € (18%) et au Département 5 707 € (15%).

Sur proposition de la D.R.A.C le Conseil décide d'engager une partie de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux et accepte les 2 devis proposés concernant le versant Est du bras nord du transept et de son intersection avec le chevet versant Nord.

- pour la couverture, l'entreprise GOURDON pour la somme de 14 327,11 € H.T.
- pour les travaux de charpente, l'entreprise A.T.B pour la somme de 7 146,22 € H.T. soit au total 21 473,33 € H.T.

Afin de financer cette 2e tranche de travaux, une subvention a été demandée et acceptée à la D.R.A.C 8 590 € (40%). Nous sommes en attente des réponses aux demandes de subvention faites à la Région 6 849 € (18%) et au Département 5 707 € (15%).

- **Suppression des raccords en plomb avant 2012**

Après délibération, le Conseil a décidé de prolonger de 4 ans, le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux. Ce contrat mentionne la prise en charge de la suppression des raccords en plomb de 40 branchements dans la commune. La Lyonnaise des Eaux devrait effectuer les travaux nécessaires.

- **Appartement de la Mairie**

Des locataires, M. et Mme Stéphane BOLLAND et leurs 2 enfants, ont emménagé au mois de Mai 2006.

- **Terrain jouxtant la salle polyvalente**

Le Conseil décide d'y semer de la pelouse et charge M. THUBE de proposer des aménagements (bancs, mobilier, équipement, jeux d'enfants,...).

- **Scolarisation des enfants d'Arcis**

La Commune assure les frais de scolarité des enfants de la maternelle jusqu'en fin de primaire dans les écoles de Fismes ou de Crugny pour un montant annuel de 6 000 € pour Fismes et 3 254 € pour Crugny.

Rappelons en effet que la règle définie par l'Inspection Académique en 1985 est que les enfants d'Arcis-le-Ponsart doivent être scolarisés dans les écoles de Fismes. C'est par dérogation que les enfants de la Commune actuellement à Crugny ont été autorisés à poursuivre leur scolarité dans cette Commune. Compte tenu de la disparité des frais de scolarité entre Fismes et Crugny, le conseil décide qu'aucune nouvelle dérogation ne sera accordée.

Pour chaque enfant de la commune fréquentant la crèche de Crugny la Commune a apporté pour l'année 2006-2007, une subvention de 220€.

- **MJC de Fismes**

Le Conseil décide de réfléchir à la participation financière que la Commune pourrait prendre pour les frais engagés par la MJC de Fismes concernant les centres de loisirs d'été et les activités proposées.

- **Fleurissement du village**

Grâce à plusieurs personnes particulièrement dévouées qui entretiennent les espaces verts de la Commune ainsi que les habitants qui fleurissent avec goût leur maison, Le village d'Arcis-le-Ponsart a obtenu un Premier prix avec mention très bien de la part du Jury Cantonal. Le jury départemental pour sa part a décerné le prix de la mise en valeur de l'espace rural avec inscription au tableau d'excellence Départemental.

- **Accès à l'ADSL**

Suite à la réunion avec le Directeur Régional de France Telecom suscitée par Mrs J-L. DUBOIS ET F. COPET à laquelle participaient M. MOURRA (Conseiller Régional), le Maire de Lagery M. DESLOGES et l'attaché ministériel de Mme Catherine VAUTRIN, l'accès à l'ADSL est annoncé officiellement pour la fin du 4e trimestre 2006. la technologie ADSL permettra l'accès à l'Internet à haut débit. Ce nouveau réseau attendu depuis longtemps donnera lieu à des manifestations destinées à présenter l'Internet à Haut Débit au public.

- **Protection du captage d'eau potable**

Le Préfet a nommé un commissaire enquêteur pour la définition des périmètres de protection du captage d'eau potable. Ce dernier propose la pose d'une barrière de sécurité et la création d'un fossé. Parallèlement le Conseil demande à la Lyonnaise des Eaux quel serait le coût de l'installation d'une alarme anti-intrusion sur le capot bêche de reprise et du réservoir.



# Etat-civil

## • Naissance

7 nouveaux petits habitants de plus à Arcis le Ponsart :



Clément BOUCTON le 11 Janvier 2006,  
Thomas et Elise ROBINET le 5 Février 2006  
Charlotte SWEITZER-GILLOTIN le 3 Mars 2006,  
Théa-Caroline MESSINE le 5 Avril 2006  
Adeline BOLAND le 14 Juin 2006,  
Zia-Katia PRADAYROL le 4 Octobre 2006.

## • Décès

Nous avons appris avec tristesse les décès de :



Le petit Théo BOITEL le 4 février 2006.  
Mme MAITRE, notre doyenne, le 8 mars 2006.  
Une moniale le 19 avril 2006 (Abbaye d'Igny),  
M. BULLE le 21 août 2006,

## • Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux familles récemment installées dans notre village :



M. et Mme Stéphane BOLLAND et leurs 2 enfants, Rue Howard Houston.  
M. Patrick DUMONT, au lieudit « les Cinq Piles »,  
M. et Me PRADAYROL (sandra BILLET) et leur fille Zia-Katia, Rue Howard Houston.  
M. Alain DEVOS et Mme Christelle SOSSON et sa fille Juliette, Rue Gorgery.

# Informations Pratiques

## • Ordures ménagères



Le jour de collecte des déchets ménagers sur notre commune est **le Lundi entre 04h00 et 13h00** (pensez à sortir vos poubelles le Dimanche soir). Le principe d'alternance des caissettes jaunes et bleues (et des sacs pour les résidents secondaires) une semaine sur deux est maintenu. Un calendrier pour 2007 vous sera distribué au cours du mois de Janvier. Dans l'attente, voici le planning des prochaines tournées :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Environnement au numéro Vert suivant 0 800 500 373.

## • Service de Vidange



Chaque printemps depuis 5 ans, la municipalité a mis à la disposition des habitants d'Arcis un service collectif de vidange (fosses septiques, bacs à graisses,...) assuré par un prestataire qui est rémunéré en fonction du temps passé par foyer. Devant le succès de ce service, la commune a décidé de le renouveler chaque année.

## • Déchetterie



Depuis notre adhésion à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes le 1er Janvier 2003, nous avons accès à la déchetterie de Fismes (Chemin Saint Ladre - Tél : 03.26.48.72.38) pour les déchets non gérés par le tri sélectif (déchets verts, métaux, batteries, huiles de vidanges, déchets dangereux...).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'été	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h
	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h
Horaires d'hiver	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h
	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 18h

## • Ramassage scolaire

Les horaires des cars de ramassage scolaires sont les suivants :



	Du Lundi au Vendredi		Le Samedi	
	Départ Matin	Retour Soir	Départ Matin	Retour Midi
Collège	07h20	17h14	07h29	12h46
Maternelles et Primaires	07h55	16h44	07h55	12h12

## • Location Salle Polyvalente

La Salle polyvalente peut être mise à la disposition des habitants du village exclusivement. Celle-ci est équipée d'une cuisine avec possibilité de location de vaisselle. Le tarif de location pour les habitants du village est de 60 € T.T.C. A noter, du 1er Novembre au 30 Avril, les tarifs sont majorés de 15 € T.T.C. pour le chauffage.

# Les Services Sociaux

## • **Services à Domicile – A.D.M.R.**

Les services de l'A.D.M.R. sont destinés aux familles, personnes handicapées, personnes âgées et personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les difficultés. L'A.D.M.R. (Association du Service à Domicile) peut vous aider pour des périodes temporaires ou durables, à faire face à des difficultés de la vie quotidienne.

- Maintien à domicile,
- Portage des repas,
- Services et centres de soins,
- Etablissements d'accueil infirmiers,
- Téléassistance, etc.

Les bénévoles de l'A.D.M.R. sont sur le terrain, ils connaissent les personnes et le personnel adapté, auxiliaires de vie sociale et familiale, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières et aides soignantes.

Une documentation concernant tous les services proposés par l'A.D.M.R. est à votre disposition en Mairie.

Mme Sylvie LEGROS, présidente de l'association (03.26.48.15.77) ou son secrétariat (03.26.07.14.32) vous permettra de résoudre les problèmes de toutes sortes qui peuvent se poser à vous.

## • **Coordination Gériatologique**

Le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) de Fismes – 12bis rue des Chailleaux (à gauche de l'entrée de l'Hôpital local), destiné aux personnes de plus de 60 ans et à leur famille est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h30.

Ce centre répond de manière personnalisée et gratuite aux questions qui se posent parfois de façon aiguë :

- Que faire quand un ancien devient dépendant ?
- Comment s'organiser ?
- Quelles démarches entreprendre ?
- Quels dossiers constituer ?

Deux coordinatrices, **Mme Odile COUSIN** et **Mme Christine PHILBERT** ainsi qu'une secrétaire **Mlle Mélanie CAPPE** sont là pour vous conseiller, déterminer les besoins, proposer des plans d'aide.

Tél : 03.26.48.95.86.

## • **Point Information Personnes Agées Marne**

Tél : 03.26.69.51.00.

## • **Assistants Maternelles**

Les assistantes maternelles agréées de la Commune d'Arcis-le-Ponsart sont :

**Mme Valérie LACOMBE**  
*Ferme de la Vallée de Bois*  
Tél : 06.67.00.12.03

**Mme Claire MOROY**  
*6, rue Messine*  
Tél : 03.26.48.82.04

- **La Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation de Fismes**

La P.A.I.O de Fismes s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans et leur propose un accueil personnalisé et une aide dans leurs recherches d'emploi.

Par ailleurs, il existe sur Fismes une action de formation destinée aux demandeurs d'emploi, jeunes comme adultes.

Cette action menée par le Centre de Formation GUILLAUMET à pour but de trouver, valider et confirmer un projet professionnel.









Tout demandeur d'emploi qui a des difficultés dans sa recherche d'emploi peut rentrer dans ce dispositif, c'est gratuit et ouvert à tous.

Lors du 1<sup>er</sup> semestre 2006, l'action a accueilli 28 personnes, sur celles-ci 15 personnes ont trouvé un emploi et 4 sont partis en formation.

**P.A.I.O de Fismes :**

**Mairie de Fismes  
Place de l'Hôtel de Ville  
51170 Fismes  
Tél : 03.26.48.86.38  
email : paio-fismes@wanadoo.fr**

## Adresses Utiles

	Groupe Médical de Fismes 2 rue René LETILLY	Tél : 03.26.48.83.69 Fax : 03.26.48.09.12
	Urgences médicales SAMU	15
	Pompiers	18
	Gendarmerie Nationale	17
	Ambulances de l'Ardre	03.26.48.84.16 ou 08.00.62.44.84
	Ambulances Fismes Assistance	03.26.48.13.87
	Centre anti-poison	03.83.32.36.36
	EDF sécurité / dépannage	08.10.33.30.51
	Lyonnaise des Eaux (24h/24)	03.23.53.85.85

- **Secrétariat Mairie**



Mairie d'Arcis le Ponsart  
19 Rue Howard Houston - Tél : 03.26.48.06.24  
Secrétaire de Mairie : **M. Serge BOUVIER**

Les horaires d'ouverture de la permanence de la Mairie sont :  
Lundi et Vendredi de 17h30 à 19h30  
Mercredi de 10h00 à 12h00

M. le Maire, **Jean-Luc DUBOIS** se tient à votre disposition pour vous donner toute information utile ou pour recevoir vos suggestions.

Il se propose de vous rencontrer pendant ses permanences (Lundi et Vendredi).

- **Bibliothèque Municipale**

Tous nos remerciements à **Mme Anne-Lise VILLIERE** qui se tient à votre disposition le premier vendredi de chaque mois de 18h00 à 19h00 à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, pour le prêt de livres. Anne-Lise a tout lu ou presque et peut donc vous conseiller de façon éclairée. Depuis les livres destinés aux tout-petits jusqu'aux dernières nouveautés, le choix est grand. Un Bibliobus passe régulièrement pour renouveler les

titres.

# Les Associations et Animations

## • **Arcis Animation**

Cette association se donne pour tâche d'organiser des événements et des fêtes dans notre Commune, soirées à thème, marches sportives, fête du village, ...

Le bureau est constitué de : **Xavier FREYSS**, Président,  
**Antonin GAIGNETTE**, Vice -Président,  
**Murielle GODDE**, Trésorière  
et **Gérard GODDE**, Secrétaire.

Le bureau est largement épaulé par des bénévoles très actifs (Arlette et André MARTINEZ, Marie-Annick et Philippe LEMOINE, etc..).

**Xavier FREYSS** sera heureux de recevoir vos suggestions au 03.26.48.86.59.

## • **Les Cavaliers d'Arcis-le-Ponsart**

Cette association a pour objectif la découverte de la nature autour d'Arcis à travers la pratique de la promenade à cheval. L'association présidée par **Anne-Lise VILLIERE**, participe également aux événements citoyens de la Commune 14 Juillet, 11 Novembre ou à la distribution des cadeaux de Noël de la Commune à nos aînés.

## • **JALMALV-SPAM**

L'association JALMALV – SPAM (Jusqu'À la Mort Accompagner La Vie – Soins Palliatifs Marne a pour objectifs :

- de promouvoir la recherche sur l'ensemble des personnes en fin de vie,
- de contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort,
- d'améliorer le soutien des malades en phase terminale et de leurs familles,
- de reconnaître pour les accompagnants, les familles et les soignants la nécessité de l'échange, du soutien et de la formation,
- d'améliorer l'accompagnement des mourants,
- d'encourager et participer à la création de lieux où accueillir les gens en phase terminale.

L'association JALMALV – SPAM a formé des bénévoles pour :

- accompagner les personnes en fin de vie,
- animer des groupes de soutien et d'entraide et accueillir les personnes endeuillées,

Plusieurs associations de Reims et de la Région Champagne-Ardenne se sont regroupées sous l'égide de JALMALV pour suivre les familles ayant perdu un enfant.

JALMALV-SPAM A VOTRE ECOUTE

Contact : **Madame Caroline FREYSS** - 11 rue Henri Howard Houston  
51170 Arcis le Ponsart - Tél : 03 26 48 86 59

## • **TRIKE 51 EVASION**

Nous vous rappelons, que pour une occasion, mariage, anniversaire ou tout simplement pour faire plaisir, vous avez la possibilité de louer des Trikes.

Pour tout renseignement : tél 03.26.84..92.09 ou 06.74.82.00.86

- **4L Trophy**

Qu'est-ce que le 4L Trophy ? C'est une course d'orientation à but humanitaire qui se déroule du 16 au 26 février. Le but premier est d'acheminer, à bord d'une Renault 4L, 50 kg de fournitures scolaires afin de pouvoir scolariser des enfants du désert marocain. Cette aide, mise en place avec des associations humanitaires mondiales et locales, est distribuée aux écoles dans le besoin.

En chiffres, le 4L Trophy est un événement dont le succès augmente chaque année avec 15 équipages la première année et 650 équipages (i.e 650 4L et 1300 étudiants) participants en 2006. C'est aussi 6000 km en tout dont 4000 km en Europe (France + Espagne) et 700 km de pistes aussi magnifiques qu'éprouvantes.

Tom Majard remercie la commune d'Arcis le Ponsart de son aide financière, qui lui a permis de vivre cette aventure. Le compte-rendu de son périple sera exposé prochainement en salle communale.



## • Les manifestations 2006

Les manifestations organisées par Le Conseil Municipal et Arcis-Animation l'année passée furent nombreuses puisqu'au final ce furent 14 événements qui se succédèrent tout au long de l'année et auxquelles participèrent plusieurs centaines de personnes.

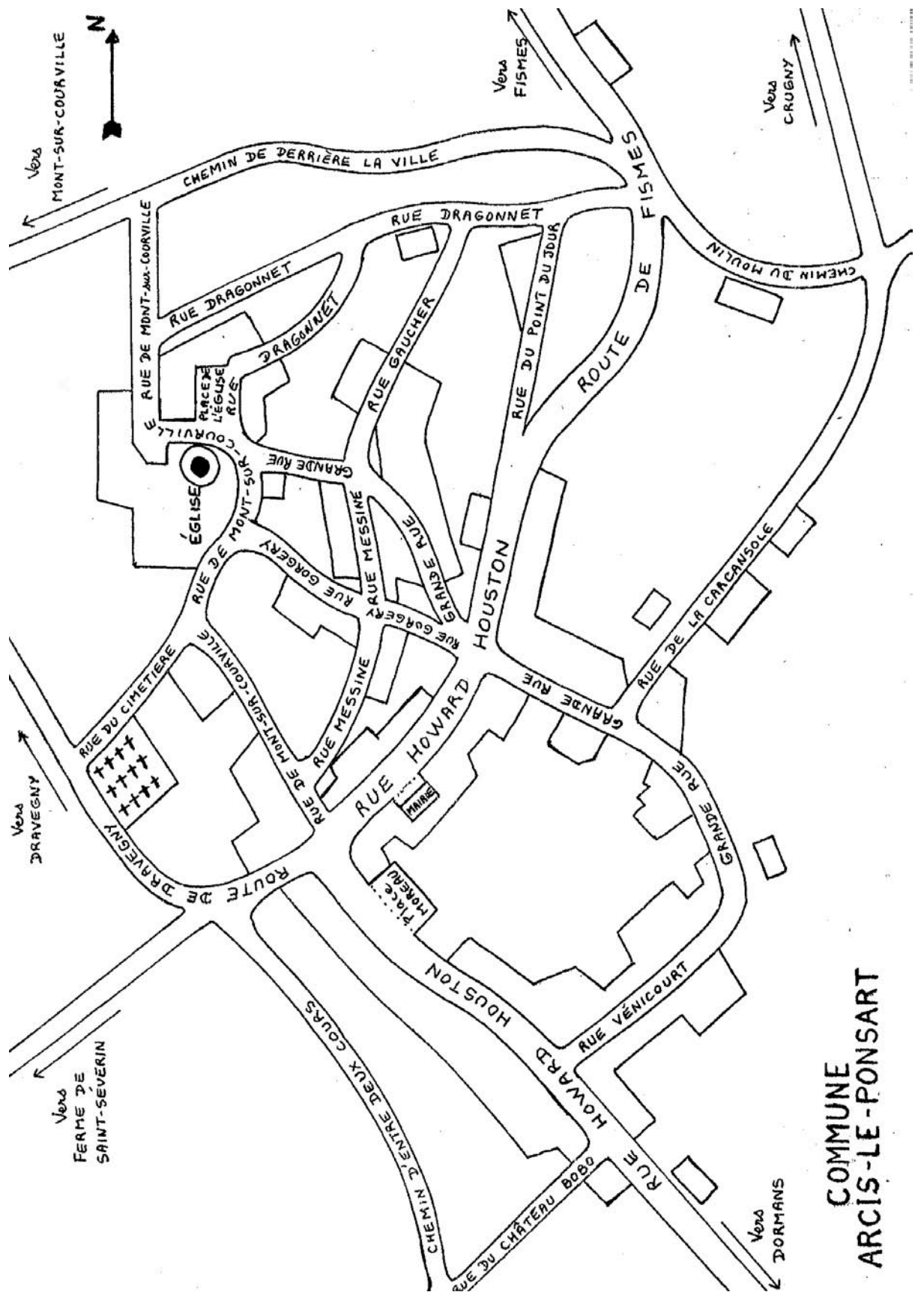
Par ailleurs, non seulement le nombre de manifestations organisées a fortement augmenté durant l'année passée, mais celles-ci furent très variées : repas, soirée dansante, promenades, ateliers de création artistique, ... Et enfin, autre bonne nouvelle, le cercle des habitants qui ont participé à ces manifestations s'est élargi et nous avons observé notamment la venue d'un grand nombre de très jeunes et d'ados.

A côté des grands classiques qui attirent toujours de nombreuses personnes (la soirée choucroute, le Méchoui du 14 Juillet, la Fête communale ou encore la Petite soirée beaujolais entre amis), ont été organisées de nouvelles manifestations qui ont justement contribué à élargir la gamme des événements :

- destinée aux ados du village, la « soirée dance + B.B.Q. » a reçu un accueil encourageant et vit la présence de nombreux ados ;
- la multiplication des ateliers de création artistique fut une manière d'accueillir un très jeune public. Là encore quel succès, puisque ce furent plus d'une vingtaine d'enfants qui participèrent à ces réunions du mercredi après-midi ;
- la ballade à pied à l'Abbaye fut aussi une réussite et nombreux sont ceux qui appellent le renouvellement de ce type d'activité de plein air.

date	Manifestations 2006	participants
Février 2006	Atelier de création pour Carnaval	11 enfants
Février 2006	Défilé de Carnaval	-
Mars 2006	Soirée choucroute	34 adultes et 3 enfants
Avril 2006	Atelier de création pour Pâques	-
Mai 2006	Balade à l'Abbaye	44 personnes
Mai 2006	Atelier de création pour la fête des mères	15 enfants
Juin 2006	« Soirée dance + B.B.Q. »	38 adultes et 9 enfants
Juin 2006	Atelier de création pour la fête des pères	16 enfants
Juillet 2006	Retraite aux flambeaux	-
Juillet 2006	Méchoui du 14 Juillet	41 adultes 13 enfants
Août 2006	Fête communale	-
Octobre 2006	Défilé de Halloween	38 personnes
Novembre 2006	Petite soirée beaujolais entre amis	44 adultes et 4 enfants
Janvier 2007	Après-midi de Noël	47 personnes

# Le plan du village



**COMMUNE  
ARCIS-LE-PONSART**

# Vous désirez construire ou effectuer des travaux de rénovation ou d'agrandissement ?

## **Rappel des règles en vue de l'obtention d'un Certificat d'Urbanisme ou d'un Permis de Construire :**

Dans la mesure où la Commune d'Arcis-le-Ponsart ne possède ni P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) ni P.O.S (Plan d'Occupation des Sols), le Maire n'a pas compétence ni pour instruire ni pour délivrer le certificat ou le permis sollicité.

Le rôle du maire se cantonne à l'émission d'un avis motivé qui ne revêt qu'un caractère consultatif (Arrêtés préfectoraux concernant les inondations, alimentation en eau potable, électrification,...).

Le dossier est ainsi transmis aux services de l'Etat seuls compétents pour délivrer le certificat ou le permis sollicité au nom et sous la responsabilité de l'Etat.

- Sont soumis à permis de construire : tous les travaux qui changent la nature de l'occupation d'un bâtiment et en général tout ce qui modifie son aspect extérieur.
- Sont soumis à déclaration de travaux : la création de clôture, modification de toiture (châssis de toit), percement de fenêtre ou de porte et agrandissement de moins de 20 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute.

Arcis-le-Ponsart se trouvant en site « protégé », proximité d'un monument historique, les demandes de permis de construire doivent être approuvées par l'Architecte des Bâtiments de France.

Avant de déposer votre projet, assurez-vous que celui-ci correspond aux prescriptions suivantes :

- Toitures à 2 pentes à 45° en ardoise ou tuile plate flammée.
- Lucarnes à 2 versants (ou 3), largeur inférieure à 1 mètre.
- Châssis de toit pose encastrée, largeur inférieure à 0,80 m, hauteur plus importante que largeur.
- Souche de cheminée en briques de parement ou en pierre de taille, proche du faitage. Si tubage, la cacher par mitron en terre cuite.
- Murs en moellons jointoyés au mortier de chaux naturelle ou pierre de taille ou maçonnerie enduite au mortier de chaux naturelle (attention : le ton pierre pratiqué habituellement se révèle souvent beaucoup trop clair).
- Ne pas peindre ou enduire des pierres.
- Ouvertures plus hautes que larges, croisées à 6 carreaux, volets bois à barres (éviter les volets roulants inesthétiques. Sinon, les rendre le plus discret possible : pas de caisson extérieur, laisser les volets en bois.
- Peinture des menuiseries gris clair, blanc cassé, pastel ou ton bois. Eviter les teintes criardes.
- Clôture sur rue et en limite de propriété composée d'une haie vive d'essences locales non résineuse (éviter les thuyas,...), doublée ou non d'un grillage, ou mur en pierre de taille ou moellons.

Ces démarches et prescriptions ne doivent pas être considérées comme une tracasserie administrative de plus, mais comme le moyen de sauvegarder l'originalité et le caractère de notre village, typique de l'architecture de la Vallée de l'Ardre et dont nous pouvons être fiers.

La Commission d'Urbanisme d'Arcis se tient à votre disposition pour vous conseiller.

- **Service Départemental de l'Architecture de la Marne : 03.26.47.74.39**
- **Bâtiments de France : 03.26.47.49.32**

# Les Animations 2006

- **Soirée Choucroute du 18 mars 2006**



- **Fête patronale des 19 et 20 Août 2006**



- **11 Novembre 2006**



- **Noël 2006**

